Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux

Développement

Les investissements dans l'efficacité énergétique, tout comme ceux dans la production des énergies renouvelables contribuent à la protection du climat et de l'environnement et améliorent la qualité de vie. Ils donnent des impulsions pour l'économie locale et créent des emplois. La mise en place de méthodes de construction et de rénovation accordant une place prépondérante aux critères énergétiques fait partie des conditions de succès de l'application des principes du développement durable comprenant les aspects sociaux, économiques et écologiques.

La rénovation des bâtiments existants présente le plus grand potentiel d'économies d'énergie aujourd'hui. Une rénovation thermique permet en effet d'économiser plus de 50% des frais de chauffage et 20 à 30% de la consommation d'électricité, selon la variante choisie. Il s'agit là de déterminer, dans chaque cas, la stratégie la plus efficace en tenant compte des aspects sociaux, économiques et énergétiques : rénovations partielles d'éléments de construction, rénovation globale d'immeubles entiers ou démolition-reconstruction.

Certaines communes sont aujourd'hui déjà conscientes des enjeux et des défis en matière de réduction de la consommation énergétique totale des bâtiments publics. On peut à cet égard mentionner les villes vaudoises qui ont adopté le standard "Bâtiments 2008", sorte de code de bonne conduite énergétique pour le patrimoine bâti des Cités de l'Energie[1]: Bex, Gland, Nyon, Orbe, Prilly, Renens, Vevey et Yverdon-les-Bains. Toutefois, pour de nombreuses communes vaudoises, dont on rappellera que 7 sur 10 ont moins de 1000 habitants et la moitié moins de 500, ce label nécessite des ressources dont la plupart ne disposent pas. Fort de ce constat et s'appuyant sur la loi vaudoise sur l'énergie, qui incite les communes à participer à l'application de la politique énergétique, le canton met à la disposition des communes intéressées des outils destinés à les aider dans l'élaboration de leur propre concept énergétique communal. Ce soutien du canton consiste en une aide financière (de 5000 à 45'000 francs) pour l'élaboration d'un concept énergétique.

Par contre, il n'existe aujourd'hui pas d'aide cantonale à la réalisation ultérieure de projets découlant du concept énergétique. Le pas suivant consiste donc à offrir aux communes vaudoises les moyens d'investir dans l'assainissement du parc immobilier public en leur offrant un soutien financier actif.

Ainsi, nous demandons la création d'un fonds cantonal pour la rénovation des bâtiments publics communaux. Ce fonds permettrait non seulement d'inciter les communes à lancer des projets d'amélioration énergétique mais d'accélérer le processus d'assainissement global du patrimoine bâti des communes. Les modalités d'octroi des aides seront à définir, par exemple

[1] Citées de l'Energie est une émanation de Suisse Energie, programme en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables de l'OFEN.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Lausanne, le 10 décembre 2009.

(Signé) Valérie Schwaar et 37 cosignataires

Mme Valérie Schwaar: — La concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère a atteint un niveau record. L'augmentation de CO2 enregistrée par les quelque deux cents stations météorologiques mondiales a été la plus forte jamais constatée. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'organisation météorologique mondiale à la fin de l'an passé. Ce qui a fait dire au secrétaire général de ladite organisation, Michel Jarreau: "Nous sommes confrontés au scénario le plus pessimiste évoqué par le groupe intergouvernemental d'experts sur le climat." Ces observations renforcent la nécessité de prendre des mesures aussi vite que possible pour lutter contre les gaz à effet de serre. La consommation énergétique du secteur du bâtiment atteint 45% de la consommation énergétique totale. C'est dire si la rénovation des bâtiments existants présente un grand potentiel d'économie d'énergie, et donc d'émission de CO2. Une rénovation thermique permet en effet d'économiser près de 50% des frais de chauffage et entre 20 et 30% des frais d'électricité. L'assainissement des bâtiments est donc une affaire d'économie tout autant que d'écologie.

Certaines communes, tout comme l'Etat d'ailleurs, sont aujourd'hui déjà conscientes des enjeux et des défis en matière de réduction de consommation énergétique. On peut mentionner des villes vaudoises qui ont adopté le standard Bâtiment 2008, une sorte de code de bonne conduite énergétique pour le patrimoine bâti des Cités de l'Energie, soit Bex, Gland, Nyon, Orbe, Prilly, Renens, Vevey ou encore Yverdon-les-bains. Et cela sans parler des villes qui sont déjà Cités de l'Energie.

Toutefois, pour de nombreuses communes vaudoises, dont on rappellera que sept sur dix ont moins de 1000 habitants, et la moitié, moins de 500 habitants, ces démarches nécessitent des ressources dont la plupart ne disposent pas. Ainsi, le canton de Vaud se doit de jouer un rôle, non seulement d'exemple, mais d'aide auprès de ces collectivités publiques, toutes dotées d'un patrimoine bâti plus ou moins important. Si l'Etat offre aujourd'hui déjà une aide pour la réalisation d'un concept énergétique, le pas suivant consiste donc à offrir aux communes vaudoises concernées les moyens d'investir dans l'assainissement du parc immobilier public en leur offrant un soutien financier actif.

Si je demande la création d'un fonds cantonal pour la rénovation des bâtiments publics communaux — fonds dont les modalités restent à définir, ce sera évidemment le travail de la commission — c'est parce que ce fonds permettrait non seulement d'inciter les communes à lancer des projets d'amélioration énergétique, mais aussi d'accélérer le processus d'assainissement global du patrimoine bâti des communes.

Les investissements dans l'efficacité énergétique contribuent à la protection du climat, de l'environnement, améliorent la qualité de vie, et donnent des impulsions à l'économie locale en créant des emplois. Aujourd'hui, nous devons donc passer à l'action et soutenir les collectivités locales dans leur devoir d'exemplarité.

La discussion est ouverte.

M. Jean-Marie Surer: — Cette motion est certainement pétrie de bonnes intentions. On l'a dit tout à l'heure, nous sommes en période préélectorale, et cette démarche me semble tout à fait normale. Mais c'est faire peu de cas de ce qui se passe dans les communes. Certains projets y sont déjà en route. J'aimerais évoquer ici la commune d'Aubonne. Cette commune n'a pas attendu la motion Valérie Schwaar et la création de son fonds pour aller de l'avant dans ce dossier. Avec la taxe communale de 0,7 centime liée à l'usage du droit du sol, elle peut ainsi encaisser un montant d'environ 220'000 francs. Elle a décidé, il y a deux ans, d'utiliser deux tiers de ce montant en faveur de projets de la commune pour les énergies renouvelables — isolation des bâtiments — ou pour des mesures visant en tout cas à éviter le gaspillage. Un seul tiers du montant de cette taxe part dans la bourse communale. Ainsi la commune travaille avec des outils qu'elle s'est créés elle-même, avec son propre génie local et elle n'a pas attendu celui de Mme Schwaar pour aller de l'avant.

Nous avons des autorités communales responsables. Tout à l'heure, Mme Freymond Cantone parlait d'une lettre de mission à imposer aux communes. Arrêtez de prendre les communes pour des autorités sottes. Elles ont aussi leur génie. Respectez les niveaux communal, cantonal et fédéral.

Aller en commission débattre, oui, mais j'aimerais que la motionnaire reconnaisse ce qui se fait au niveau des communes.

M. Pierre-Alain Favrod: — Je ne m'oppose pas, mais vraiment pas du tout, à la réalisation du solaire thermique sur des bâtiments publics, voire privés, ni à l'assainissement de ces bâtiments. Mais créer un fonds cantonal pour aider les communes, c'est aller trop loin.

Je déclare mes intérêts : je suis municipal d'une commune. Je pense que la Commune de Lausanne est terriblement capable de gérer son développement énergétique, tout comme les 374 autres communes du canton, et cela sans créer de fonds.

Mme Isabelle Chevalley: — Je me pose une question concernant le niveau fédéral: la réaffectation de la taxe CO2 combustible, votée par le parlement fédéral, entre en vigueur au 1er janvier 2010, mais je pense qu'il aurait été judicieux, avant de mettre en place ce fonds communal, d'attendre un an pour observer les effets de cet argent qui représente 200 millions par an, lesquels seront octroyés aux cantons pour l'assainissement de bâtiments. Je pense qu'il aurait été judicieux d'attendre un an, puis de mieux cibler les aides de l'Etat afin de voir ensuite où il y en aura besoin — mais ce n'est peut-être pas là qu'il en faut.

Mme Fabienne Freymond Cantone: — Je réagis par rapport à une intervention de M. Surer: je rappelle que le concept de lettres de mission se trouve dans la loi sur les participations. Les représentants de l'Etat, dans toutes ces participations étatiques, doivent être munis d'une lettre de mission qui leur décrit ce qu'ils doivent défendre au nom de l'Etat. C'est ce que je défendais au nom de Romande Energie: qu'une lettre de mission soit donnée aux représentants de l'Etat leur permettant de savoir exactement quelle ligne défendre — cela n'a rien à voir avec les communes — afin que les représentants de l'Etat, ou d'ailleurs des communes, puissent avoir une vision commune, la défendre, et arriver tous ensemble à un résultat en corrélation avec les objectifs fixés.

La discussion est close.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.